CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 3
Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le mardi 13 octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 7 octobre 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :
Mesdames Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Agnès VALADIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :
Monsieur Stéphane MAZARS
Mesdames Michèle CALMEL et Laura RENIER

Administrateurs excusés et représentés :
Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.059 : C.C.A.S. ET SES ETABLISSEMENTS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS – ANNEE 2026 – AVENANT N°2

Considérant les changements à apporter dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville et le C.C.A.S. pour l'année 2026 ;

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter l'avenant n°2 à la convention de l'année 2026 conclue entre la Ville et le C.C.A.S., annexé à la présente délibération.

Cet avenant porte tout d'abord sur le montant de la subvention de fonctionnement que la Ville verse au CCAS qui s'élèvera à 660 000€. Son versement est effectué en trois fois. Le versement du dernier tiers de la subvention est conditionné à la présentation d'un atterrissage budgétaire du budget 2026.

Par ailleurs, par délibération n°2025.060 du conseil d'administration du 25 novembre 2025, la convention de partenariat prévoyait la mise à disposition gratuite du local acquis par la Ville sis 2 rue Eugène Viala auprès du CCAS.

Par la présente délibération, et acté par l'avenant n°2 ainsi présenté, il est indiqué que cette mise à disposition gratuite du local du 2 rue Eugène Viala par la Ville auprès du CCAS est annulée.

L'annulation de cette mise à disposition annule toutes les dispositions et flux financiers qui seront donc mis à la charge de la Ville.

De plus, toutes les dépenses engagées par le CCAS sur l'exercice 2026 concernant ce bâtiment, dont la mise à disposition est annulée, seront soit remboursées par la Ville au CCAS, soit remises à la charge de la Ville par mandats annulatifs.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 10 voix pour :

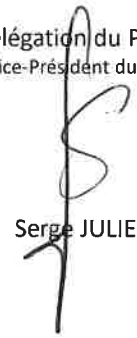
- Approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Ville et le C.C.A.S. de l'année 2026,
- Autorise Monsieur le Vice-Président du C.C.A.S. à signer ce document.

La Secrétaire de séance



Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.



Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 22 octobre 2026
Publiée le 22 octobre 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.059 : CCAS et ses établissements - Convention de partenariat entre la Ville et le CCAS - Année 2026 - Avenant n°2

Date de décision: 13/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2026

Numéro de l'acte : 20261013_059

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20261013-20261013_059-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4
Commande Publique
Autres types de contrats

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délib. 2026.059 CCAS et ets Convention de partenariat Ville CCAS Année 2026 Avenant n°2.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_059-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 20261021161452.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_059-DE-1-1_2.pdf)
ANNEXE